

LES PILOTES DES FORCES CANADIENNES

Question n° 1554—**M. Robinson:**

1. Le gouvernement a-t-il l'intention de continuer de payer les pilotes après la fin des hostilités au Vietnam?
2. Le gouvernement a-t-il pour règle de verser l'indemnité supplémentaire aux pilotes qui ne sont pas de service?
3. Combien de pilotes ont été congédiés des Forces canadiennes pendant chacune des années allant de 1960 à 1968 inclusivement, et combien d'entre eux sont passés au service de compagnies d'aviation américaines?
4. Le gouvernement envisage-t-il un programme selon lequel les pilotes pourront soit s'engager à forfait pendant des périodes déterminées dans les Forces canadiennes soit être mis à la disposition de lignes aériennes du Canada pour y exercer leur métier?

L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale): 1. Les hostilités au Vietnam n'ont rien à voir à la rémunération des pilotes dans les Forces canadiennes.

2. Tous les pilotes qui détiennent le grade de colonel ou un grade inférieur ont droit à la solde de pilote parce qu'ils sont considérés comme étant appelés à voler à n'importe quel moment. Les pilotes qui sont rayés des cadres du personnel navigant pour motifs de santé ou autres, et qui sont gardés dans les Forces canadiennes, ne touchent pas la rémunération de pilote, mais ils reçoivent le même tarif de solde que les officiers du service général qui sont titulaires d'un grade correspondant.

3. Nous ne possédons pas de renseignements sur les pilotes de l'élément naval qui ont été libérés avant 1965, ni sur les pilotes de l'élément terrestre qui ont été libérés, car les formalités de leur libération ont été remplies par le Corps dont ils faisaient partie. 1960, 182; 1961, 193; 1962, 136; 1963, 196; 1964, 546; 1965, 304; 1966, 336; 1967, 231; 1968, 171. Nous ignorons combien de ces pilotes sont passés au service de compagnies d'aviation américaines ou de toute autre ligne aérienne.

4. Non.

LA PROTECTION DE NOTRE GIBIER
À PLUME MIGRATEURQuestion n° 1556—**M. Ritchie:**

1. Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a-t-il été mis au courant des rumeurs qui

circulent dans l'Ouest canadien et selon lesquelles les oiseaux migrateurs ne sont pas protégés dans les pays où ils passent l'hiver, au Mexique, par exemple, et que cette situation risque d'entraîner la disparition de gibier à plumes?

2. Quelles mesures le ministre se propose-t-il de prendre si ces rumeurs sont fondées?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): 1. Le ministre n'a pas reçu de rapport officiel concernant la tuerie inconsidérée d'oiseaux migrateurs considérés comme gibier qui aurait lieu au Mexique. Le ministère est au courant de la rumeur qui court actuellement dans l'Ouest du Canada. Selon nos renseignements, la plupart des abattages excessifs sont l'œuvre d'un nombre restreint de «chasseurs» non mexicains. Le resserrment des relations entre les autorités mexicaines et le gouvernement des États-Unis a entraîné l'arrestation de ces «chasseurs» lorsqu'ils sont rentrés aux États-Unis.

2. Présentement, aucun traité n'a été signé entre le Canada et le Mexique quant à la protection des oiseaux migrateurs. Nous avons donc fait part de ces rumeurs aux agents intéressés du gouvernement américain, étant donné le traité que les États-Unis ont conclu avec le Mexique.

LES AGENTS DU SERVICE EXTÉRIEUR À LA
DIRECTION DE L'EXTRÊME-ORIENTQuestion n° 1561—**M. Anderson:**

Comment s'appellent les agents du service extérieur ayant le grade 2 ou un grade supérieur qui sont employés à la division de l'Extrême-Orient du ministère des Affaires extérieures, et combien de jours de congé chacun d'entre eux a-t-il à son crédit à chacun des titres suivants a) congé au Canada, b) vacances annuelles, c) congé de surtemps, d) congés de maladie?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Les agents du service extérieur du grade 2 ou d'un grade supérieur employés à la direction de l'Extrême-Orient du ministère des Affaires extérieures sont énumérés ci-après et pour chacun d'eux sont indiqués leurs crédits de congé:

	(a)	(b)	(c)	(d)
	Congé de rentrée	Vacances annuelles	Congés de surtemps (heures disponibles comme congé de maladie en cas d'urgence)	Congé maladie
Buchan, R. J.	AUCUN	8 jours	AUCUN	53½ jours
Chistoff, O. A.	14 jours	31½ jours	AUCUN	182½ jours
Delworth, W. T.	AUCUN	18½ jours	19	146 jours
Fraser, J. M.	AUCUN	9½ jours	AUCUN	187½ jours
Harrington, J. M.	20 jours	51 jours	AUCUN	257½ jours
Kristianson, G. L.	AUCUN	11½ jours	AUCUN	16 jours
Seaborn, J. B.	AUCUN	30 jours	101	313½ jours

[L'hon. M. Cadieux.]